



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir



Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Sponsor de distinction

Directives

**pour le Match intercantonal Fusil 300m et Carabine 50m ainsi que
Pistolet 50m et 25m dans le cadre de la 59^e Fête fédérale de tir 2026 à
Coire**

Edition 2024 (Version 04/24) - Page 1

Doc.-Nº 1.3.2.2 f

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

Table des matières

1.	Organisation.....	3
2.	Principes.....	3
3.	Concours	3
4.	Règles particulières relatives à la participation	3
5.	Dates et lieux des concours.....	4
6.	Dispositions d'exécution particulières	4
7.	Droit de participation.....	4
8.	Plan de tir Fusil 300m	5
8.1	Fusil 3 positions, Elite	5
8.2	Fusil standard 2 positions, Elite	5
8.3	Fusil d'ordonnance, 2 positions.....	5
8.4	Fusil 3 positions, jusqu'à U26	5
8.5	Fusil couché, Elite.....	6
8.6	Armes d'ordonnance couché	6
9.	Plan de tir Carabine 50m	6
9.1	Carabine 3 positions, Elite	6

9.2	Carabine couché, Elite.....	6
9.3	Carabine 3 positions, jusqu'à U21	7
9.4	Carabine couché, jusqu'à U21	7
10.	Plan de tir Pistolet 50m	8
10.1	Programme A Elite.....	8
10.2	Programme B Elite.....	8
11.	Plan de tir Pistolet 25m	9
11.1	Programme C Elite	9
11.2	Programme C jusqu'à U21.....	9
12.	Dispositions générales.....	10
12.1	Inscriptions	10
12.2	Horaire du déroulement	10
12.3	Age minimal / classes d'âge.....	10
12.4	Mutations.....	10
12.5	Taxes d'inscription (sans munition).....	10
12.6	Instruction des fonctionnaires et des juges	11
12.7	Surveillance	11
12.8	Réclamations et recours	11
12.9	Contrôle des armes et de l'habillement	11
12.10	Munition.....	12
12.11	Moyens auxiliaires	12
12.12	Allègements de position.....	12
12.13	Marquage des coups	12
12.14	Classement.....	12
12.15	Proclamation des résultats.....	13
12.16	Distinctions (sponsorisées par l'Association suisse de match)	13
12.17	Contrôles antidopages	13
12.18	Infractions aux Prescriptions relatives au MIC 2026.....	13
12.19	Dispositions d'exécution	13
12.20	Dispositions finales	13

La Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte, sur la base de la Convention passée avec la Société organisatrice «Fête fédérale de tir 2026 de Coire (FFT 2026)» les directives suivantes pour le Match inter-cantonal 2026 (MIC 2026):

1. Organisation

La FST constitue une Direction de projet (DP) MIC 2026 chargée de mettre sur pied cette manifestation en collaboration avec le Comité d'organisation (CO) de la FFT 2026.

2. Principes

Le MIC 2026 est ouvert à toutes les Sociétés cantonales de tir (SCT) et Sous-Fédérations; chaque canton peut aligner un groupe par discipline. Les disciplines ont été fixées par la FST en accord avec le CO de la FFT 2026.

3. Concours

N°	Discipline/arme	Position/Classe d'âge	Participants/groupe
1	300m Fusil	3 positions Elite	3
2	300m Fusil standard	2 positions Elite	4
3	300m Armes d'ordonnance	2 positions Elite	4
4	300m Fusil	3 positions jusqu'à U26	3
5	300m Fusil	Couché Elite	3
6	300m Armes d'ordonnance	Couché Elite	4
7	50m Carabine	3 positions Elite	3
8	50m Carabine	Couché Elite	3
9	50m Carabine	3 positions jusqu'à U21	3
10	50m Carabine	Couché jusqu'à U21	3
11	50m Pistolet programme A	Elite	3
12	50m Pistolet programme B	Elite	3
13	25m Pistolet programme C	Elite	3
14	25m Pistolet programme C	Jusqu'à U21	3

4. Règles particulières relatives à la participation

En règle générale, les différentes disciplines du MIC ne sont organisées que si au moins

- 16 groupes de l'Elite resp.
- 8 groupes de la Relève jusqu'à U21 resp. U26

y prennent définitivement part.

Un participant¹ ne peut être aligné que dans un seul groupe.

Tous les participants (hommes et femmes) de l'Elite et de la Relève jusqu'à U21 (nés en 2006 et plus jeunes; cf. chiffres 9.3 et 9.4 ainsi que 11.2) resp. jusqu'à U26 (jusqu'à 25 ans; nés jusqu'en 2001; cf. chiffre 8.4) sont mis sur pied d'égalité.

¹ Remarque: si pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées

5. Dates et lieux des concours

Le MIC 2026 se déroulera les 03 et 04.07.2026. Les horaires et les lieux des concours seront fixés dans les Dispositions d'exécution du MIC 2026.

6. Dispositions d'exécution particulières

Le MIC 2026 a lieu selon les règles suivantes au fusil resp. à la carabine:

Concours	Chiffre des directives MIC 2026	Règles appliquées	Remarques
Fusil 300m	8.1, 8.4 et 8.5	Règles ISSF	Toute munition jusqu'au calibre 8mm au maximum , pouvant être tirée sans aucun danger pour les tireurs ou le personnel du stand. Interdiction de toute munition à balles traçantes, perforantes ou incendiaires (chiffre 7.4.6 des Règles ISSF)
Fusil 300m	8.2	RTSp FST	
Fusil 300m	8.3 et 8.6	RTSp FST	Munition selon le chiffre 12.10 des Directives du MIC 2026
Carabine 50m	9.1 à 9.4	Règles ISSF	Munition selon le chiffre 12.10 des Directives du MIC 2026

Au pistolet, le MIC 2026 a lieu selon les règles suivantes:

Concours	Chiffre des directives MIC 2026	Règles appliquées	Remarques
Pistolet 50m programme A	10.1	Règles ISSF	Munition selon le chiffre 12.10 des Directives du MIC 2026
Pistolet 50m programme B	10.2	RTSp FST	
Pistolet 25m programme C	11.1 et 11.2	RTSp FST	

7. Droit de participation

Les membres des groupes doivent être

- a. citoyens suisses;
- b. licenciés de leur société de base faisant partie du canton participant (membres actifs A de la discipline en question) depuis au moins six mois;

Un seul ressortissant étranger au maximum pourra faire partie d'un groupe et ceci pour autant qu'il soit membre licencié de sa société de base faisant partie du canton participant (membres actifs A de la discipline en question) depuis le 01.01.2025.

Les ressortissants suisses habitant hors du canton ou à l'étranger ne peuvent faire partie d'un groupe que s'ils sont membres licenciés de leur société de base faisant partie du canton participant (membres actifs A de la discipline en question) depuis le 01.01.2026.

8. Plan de tir Fusil 300m

8.1 Fusil 3 positions, Elite

Armes	Fusils libres et Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 20 à genou, 20 couché et 20 debout, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

8.2 Fusil standard 2 positions, Elite

Armes	Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 30 couché et 30 à genou, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon les RTSp de la FST
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

8.3 Fusil d'ordonnance, 2 positions

Armes	Fusils d'assaut 57 et 90, Mousqueton et Fusil long
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, selon les dispositions particulières suivantes
Déroulement	Selon les RTSp de la FST
Particularités	La succession des parties du programme doit être respectée, soit: 1. 30 coups, coup par coup, couché . F ass 57 et 90 sur bipied . Mousqueton couché bras francs, appuyé ou sur bipied 2. 30 coups, coup par coup, à genou, magasin engagé Dans les positions «couché» et «à genou» l'utilisation de magasins selon le catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (édition 2026) est autorisée.
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026.

8.4 Fusil 3 positions, jusqu'à U26

Années de naissance	Juniors jusqu'à U26 (jusqu'à 25 ans; né jusqu'en 2001)
Armes	Fusils libres ou Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, dont 20 dans la position correspondante (à genou, couché, debout)
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

8.5 Fusil couché, Elite

Armes	Fusils libres ou Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, coup par coup, en 6 passes de 10 coups couché
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC fusil couché que s'il a aligné un groupe: a. au MIC fusil 3 positions Elite selon le chiffre 8.1 et/ou b. au MIC fusil standard 2 positions selon le chiffre 8.2

8.6 Armes d'ordonnance couché

Armes	Fusils d'assaut 57 et 90, Mousqueton et Fusil long
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, coup par coup, en 6 passes de 10 coups couché
Déroulement	Selon les RTSp de la FST
Dispositions particulières	L'utilisation de chargeurs est autorisée dans la position «couché» selon le catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (édition 2021).
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC armes d'ordonnance couché que s'il a aligné un groupe au MIC armes d'ordonnance 2 positions selon le chiffre 8.3

9. Plan de tir Carabine 50m

9.1 Carabine 3 positions, Elite

Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible 10
Nombre de coups	60, soit 20 à genou, 20 couché et 20 debout, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

9.2 Carabine couché, Elite

Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible 10, évaluation au dixième
Nombre de coups	60, couché
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC couché Elite que s'il a aligné un groupe au MIC carabine 3 positions Elite selon le chiffre 9.1

9.3 Carabine 3 positions, jusqu'à U21

Années naissance	Juniors jusqu'à U21 (2006 et plus jeunes)
Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible 10
Nombre de coups	60, soit 20 à genou, 20 couché et 20 debout, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

9.4 Carabine couché, jusqu'à U21

Années de naissance	Classes d'âge jusqu'à U21 (2006 et plus jeunes)
Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible 10, évaluation au dixième
Nombre de coups	60, couché
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC fusil couché, jusqu'à U21 que s'il a aligné un groupe au MIC carabine 3 positions jusqu'à U21, selon le chiffre 9.3.

10. Plan de tir Pistolet 50m

10.1 Programme A Elite

Armes	Pistolets 50m (PL)
Visuel	Cible pistolet 50m (PP10, 50cm)
Programme et nb de coups	60, six passes de 10 coups, coup par coup
Déroulement	Selon l'ISSF
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

10.2 Programme B Elite

Armes	Pistolets à percussion annulaire, Pistolets d'ordonnance similaires selon RTSp, Règles techniques pistolet
Visuel	Cible P-10, 1.0m, avec zones d'évaluation de 1 à 10 points
Programme et nb de coups	1 ^{ère} partie: 30 coups précision, en 6 séries de 5 coups, temps par série: cinq minutes à partir du commandement 2 ^e partie: 30 coups feu de série, en 6 séries de 5 coups, temps par série: 30 secondes à partir du commandement (avant le commandement «Attention, Start», l'arme peut être tenue prête à 45 degrés)
Déroulement	Selon les RTSp de la FST
Dispositions particulières	Selon le chiffre 3.2.3 «Particularités pour la maîtrise B» (Doc.-N° 4.02.01 f) Commandements et déroulements des concours de tir au pistolet.
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

11. Plan de tir Pistolet 25m

11.1 Programme C Elite

Armes	Pistolets/Revolvers à percussion annulaire, Pistolets/Revolvers à percussion centrale, Pistolets d'ordonnance et similaires selon RTSp, Règles techniques pistolet
Visuel	1 ^{ère} partie: Cible de précision 25 m (PP10, 50cm) 2 ^e partie: Cible pistolet tir rapide 25 m ISSF avec zones d'évaluation de 5 à 10 points
Programme et nb de coups	1 ^{ère} partie: 30 coups précision, en 6 séries de 5 coups, temps par série cinq minutes dès commandement «Start» 2 ^e partie: 30 coups vitesse, en 6 séries de 5 coups, la cible est visible pendant 3 secondes et disparait pendant 7 secondes entre les coups
Déroulement	Selon les RTSp de la FST
Dispositions particulières	Selon le chiffre 4.6 des Commandements et déroulements des concours de tir au pistolet (Doc.-N° 4.02.01 f).
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

11.2 Programme C jusqu'à U21

Années naissance	Juniors jusqu'à U21 (2006 et plus jeunes)
Armes	Pistolets/Revolvers à percussion annulaire, Pistolets/Revolvers à percussion centrale, pistolets d'ordonnance et similaires selon RTSp, Règles techniques pistolet
Visuel	1 ^{ère} partie: Cible précision pistolet 25 m (PP10, 50cm) 2 ^e partie: Cible pistolet tir rapide 25 m ISSF, avec zones d'évaluation de 5 à 10 points
Programme et n. de coups	1 ^{ère} partie: 30 coups précision, en 6 séries de 5 coups, temps par série cinq minutes dès le commandement «Start» 2 ^e partie: 30 coups vitesse, en 6 séries de 5 coups, la cible est visible pendant 3 secondes et disparait pendant 7 secondes entre les coups
Déroulement	Selon les RTSp de la FST
Dispositions particulières	Selon le chiffre 4.6 des Commandements et déroulements des concours de tir au pistolet (Doc.-N° 4.02.01 f).
Classement	Selon le chiffre 12.14 des Directives du MIC 2026

12. Dispositions générales

12.1 Inscriptions

Selon les Dispositions d'exécution (DE) de la FST pour le MIC 2026. Le processus d'inscription se déroule en ligne en trois phases:

1. Déclaration d'intention, par discipline (base pour la planification élémentaire): d'ici au 31.10.2024.
2. Inscription définitive des groupes, par discipline (base pour la planification définitive): d'ici au 30.09.2025.
3. Inscription nominative, par groupe et discipline (base pour les listes des relèves): d'ici au 09.06.2026.

Les envois d'inscriptions définitives de groupes après le délai prévu ne pourront être prises en compte qui si le nombre de cibles à disposition le permet; la Direction du projet du MIC 2026 décide définitivement.

12.2 Horaire du déroulement

Selon les DE de la FST pour le MIC 2026.

12.3 Age minimal / classes d'âge

L'âge minimal fixé dans les Règles du tir sportif (RTSp) de la FST est valable pour toutes les disciplines.

Les conditions mentionnées dans les DE pour le tir des juniors doivent être respectées en ce qui concerne les participants jusqu'à U21.

Le MIC se déroule en 3 catégories (classes d'âge):

- Tous les participants âgés de plus de 20 ans (nés en 2005 et plus âgés) sont engagés dans les catégories Elite (à l'exception du concours Fusil 300m 3 positions U26).
- Les Juniors jusqu'à U21 (nés en 2006 et plus jeunes) sont alignés dans les catégories Juniors.
- Les Juniors U26 (jusqu'à 25 ans; nés jusqu'en 2001) ne sont alignés que pour le concours Fusil 300m 3 positions U26.

Les juniors peuvent également concourir dans les catégories Elite.

12.4 Mutations

Selon les DE pour la FFT 2026, les mutations sont possibles avant le début du concours. Une taxe sera prélevée pour chaque mutation. Seules les mutations annoncées par les SCT/SF au moyen du formulaire électronique mis à disposition par l'organisateur seront acceptées.

12.5 Taxes d'inscription (sans munition)

N°	Discipline/Arme	Position/Classe d'âge	Groupe	Taxe d'inscription
1	300m Fusil	3 positions Elite	3 per.	300.00 frs.
2	300m Fusil standard	2 positions Elite	4 per.	400.00 frs.
3	300m Fusil d'ordonnance	2 positions Elite	4 per.	400.00 frs.
4	300m Fusil	3 positions jusqu'à U26	3 per.	240.00 frs.
5	300m Fusil	Couché Elite	3 per.	300.00 frs.
6	300m Fusil d'ordonnance	Couché Elite	4 per.	400.00 frs.
7	50m Carabine	3 positions Elite	3 per.	300.00 frs.

N°	Discipline/Arme	Position/Classe d'âge	Groupe	Taxe d'inscription
8	50m Carabine	Couché Elite	3 per.	300.00 frs.
9	50m Carabine	3 positions jusqu'à U21	3 per.	240.00 frs.
10	50m Carabine	Couché jusqu'à U21	3 per.	240.00 frs.
11	50m Pistolet programme A	Elite	3 per.	300.00 frs.
12	50m Pistolet programme B	Elite	3 per.	300.00 frs.
13	25m Pistolet programme C	Elite	3 per.	300.00 frs.
14	25m Pistolet programme C	Jusqu'à U21	3 per.	240.00 frs.

Les taxes d'inscription doivent être versées lors de l'inscription définitive des groupes (cf. chiffre 12.1 al. 2); l'inscription ne sera enregistrée que si le versement a lieu simultanément.

Si l'inscription définitive d'un groupe est retirée (cf. chiffre 12.1 al. 2) ou si l'inscription nominative (cf. chiffre 12.1 al. 3) n'est pas envoyée à temps, les taxes payées ne sont pas remboursées mais versées à la FST.

12.6 Instruction des fonctionnaires et des juges

La FST organise leur instruction en collaboration avec le CO de la FFT 2026.

12.7 Surveillance

Le CO de la FFT 2026 met à disposition les installations et le personnel nécessaires en concertation avec la DP du MIC 2026.

La DP du MIC 2026 nomme les directeurs de tir nécessaires pour toutes les disciplines ainsi que les membres du jury (jury de concours, jury d'appel et jury RTS [classement]).

12.8 Réclamations et recours

Les réclamations sur le déroulement du tir, les résultats individuels, les interprétations des directives et des règlements, doivent être adressées **immédiatement à la Direction du tir du MIC 2026**. Le tireur concerné ne peut pas continuer le tir. La Direction du tir statue sur de telles réclamations.

Les décisions et les dispositions de la Direction du tir peuvent être **immédiatement contestées auprès du jury de concours** en première instance **au moyen du formulaire de réclamation**. La taxe s'élève à 50 frs.

Un **recours** écrit peut être adressé dans les 10 minutes au **jury d'appel** contre toutes les décisions du jury de concours. Celui-ci tranche définitivement.

Les recours contre les résultats et les classements des groupes affichés sur le tableau officiel doivent être adressés immédiatement et par écrit **au jury RTS (classement)**, au plus tard dans les 10 minutes qui suivent leur publication. Le jury de classement tranche définitivement.

12.9 Contrôle des armes et de l'habillement

Les contrôles sont effectués selon les Règles ISSF, respectivement les RTSp de la FST, ainsi que les DE pour le MIC 2026.

Seuls les participants au MIC 2026 sont soumis à ce contrôle des armes et de l'habillement. En ce qui concerne les participants aux autres concours de la FFT 2026, les contrôles sont exécutés conformément aux directives figurant dans le plan de tir de la FFT 2026.

La Direction des concours a le droit de contrôler les armes et les équipements avant et après le tir. Les infractions seront poursuivies conformément aux Règles ISSF, respectivement aux RTSp.

12.10 Munition

Seule la munition d'ordonnance remise par les organisateurs de la manifestation peut être tirée; le prix de vente de la munition sera fixé dans les DE pour la FFT 2026.

Exceptions:

- **les concours Fusil standard et Fusil libre** (cf. chiffres 8.1, 8.2, 8.4, 8.5 et chiffre 6 des présentes Directives pour le MIC 2026);
- les concours Carabine 50m, **qui sont organisés selon les Règles ISSF** (cf. chiffre 6 des présentes Directives pour le MIC 2026);
- **les disciplines Pistolet avec les Pistolets de sport** (gros et petit calibres), **les Revolvers et les Pistolets libres.**

Dans ces cas-là, la munition doit être amenée par les tireurs eux-mêmes.

12.11 Moyens auxiliaires

Les versions actuelles des Règles ISSF, respectivement des RTSp de la FST et du Catalogue des moyens auxiliaires SAT (Règlement 27.132) s'appliquent.

12.12 Allègements de position

Conformément aux RTSp, aucun allègement de position n'est accordé. Les tireurs WSPS ne peuvent participer au MIC qu'avec les teams WSPS; une telle team est invitée pour chaque discipline. Les règles de tir du WSPS s'appliquent.

12.13 Marquage des coups

Tous les concours ont lieu sur des installations à marquage électronique, à l'exception des disciplines Pistolet 25m, tirées sur cibles en carton.

12.14 Classement

Un classement des groupes et un classement des résultats individuels sont établis par discipline.

Le total du groupe/individuel détermine le rang. Le départage se fait de la manière suivante en cas d'égalité:

- a) Lors du tir sans évaluation au dixième:
 - 1 le nombre le plus élevé de mouches;
 - 2 les passes les plus élevées dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière passe, et ainsi de suite);
 - 3 la comparaison directe des mouches dans l'ordre inverse du tir (dernier coup, avant-dernier coup, et ainsi de suite).
- b) Lors du tir avec évaluation au dixième:
 - 1 les passes les plus élevées dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière passe, et ainsi de suite);
 - 2 la comparaison directe des mouches (évaluation au dixième) dans l'ordre inverse du tir (dernier coup, avant-dernier coup, et ainsi de suite).

12.15 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu le jour même du concours de la discipline concernée sur le site de la fête et sous une forme adaptée. A ce sujet, prière de consulter les DE pour la FFT 2026.

Il ne sera pas envoyé de palmarès; ceux-ci seront publiés sur le site Internet et comme partie intégrale des palmarès de la FFT 2026.

12.16 Distinctions (sponsorisées par l'Association suisse de match)

Un groupe sera déclaré vainqueur par discipline. Les tireurs, les remplaçants et les chefs des groupes placés aux premiers, deuxièmes et troisièmes rangs reçoivent une médaille à ruban en or, en argent ou en bronze.

Dans chaque groupe, les participants ainsi que le remplaçant et le chef de groupe reçoivent chacun une médaille souvenir.

Aucune distinction ne sera envoyée par courrier postal; les ayants droit doivent être eux-mêmes présents lors de la proclamation des résultats.

12.17 Contrôles antidopages

Le MIC 2026 est soumis à un contrôle antidopage selon les Directives de la FST relatives à la lutte contre le dopage. Il y a donc lieu de tenir compte des dispositions relatives aux autorisations exceptionnelles d'usage à des fins thérapeutiques.

12.18 Infractions aux Prescriptions relatives au MIC 2026

Les RTSp, Règles pour les concours, Chapitre VIII. Règles particulières / Réclamations sont applicables.

12.19 Dispositions d'exécution

La Direction du projet MIC 2026 émet les DE nécessaires pour le MIC 2026.

12.20 Dispositions finales

Les Règles ISSF et les RTSp de la FST s'appliquent pour autant que ces Directives ou les DE ne prévoient pas autre chose.

Ces présentes directives

- ont été approuvées par le Comité de la FST le 10.04.2024;
- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des Directives et DE pour l'exécution 2020/2021 et celles relatives aux précédents MIC;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Luca Filippini
Président de la FST

Paul Röthlisberger
Responsable du projet MIC 2026